

Règlement

- 1_L'adhérent doit pouvoir présenter sa carte d'abonnement à tous moments.
 - 2_La carte d'adhésion est non remboursable.
 - 3_Par mesure de sécurité, l'accès aux appareils de musculation est interdit aux moins de 16 ans.
 - 4_Il est formellement interdit de pratiquer une activité dans le complexe du Vernadel avec des chaussures ayant servi à l'extérieur.
 - 5_La mise à disposition des équipements: vestiaires, douches, wc, sauna, entraîne le respect de ceux-ci.
 - 6_Les accès aux sorties de secours doivent être libérés en permanence.
 - 7_Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'une serviette placée sur les appareils est obligatoire.
 - 8_Il est interdit de s'entraîner torse nu, en sandales ou pieds nus dans l'établissement.
 - 9_Il est obligatoire de décharger les barres de musculation après utilisation et de ranger le matériel.
 - 10_Il est Interdit de venir avec ses enfants.
 - 11_Il est interdit de monter sur le tapis de Lutte lors des séances collectives. (impératif)
 - 12_Afin de limiter les vols, il est conseillé de ne laisser aucun objet personnel dans les vestiaires.
 - 13_Toute détérioration par l'adhérent entraîne des réparations à sa charge.
- PROTOCOLE SANITAIRE COVID19**



La loi 84-610 du 16 juillet 1984, fait obligation à tout regroupement sportif d'informer ses adhérents de leurs intérêts à souscrire une assurance de personne et de tenir à leur disposition des formulaires de garantie.

La jurisprudence fait une application particulièrement rigoureuse de cette obligation d'informer.

Aussi et afin de vous permettre de faire face à cette situation, la mutuelle des sportifs met à votre disposition des imprimés destinés à être remis par vos soins à chacun des membres de votre association.

« **conditions générales** », constituant la reproduction de l'accord collectif conclu en l'association et la MDS (garantie de base bénéficiant aux adhérents) Bulletin d'adhésion à la garantie complémentaire SPORTMUT, permettant aux personnes qui le souhaitent à titre individuel à des garanties complémentaires en vue d'améliorer le régime de base.



1961

USC LEZOUX

FITNESS
MUSCULATION
SELF-DEFENSE

L'USCL décline toute responsabilité en cas de vol d'objet personnel.

IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique

Tarifs

Communauté des communes Entre Dore et Allier

Lezoux, St-Jean-d'heurs, Bort l'étang, Orléat,
Ravel, Lempty, Bulhon, Moissat, Peschadoires,
Culhat, Joze, Crevant-Laveine, Vinzelles
Seychalles.

105 euros par personne

170 euros couple familial

70 euros 3ème membre familial

Hors communauté des communes Entre Dore et Allier

115 euros par personne

180 euros couple familial

80 euros 3ème membre familial

Adhésion

1_Certificat médical de "non
contre indications à la pratique
du sport"

2_Deux photos d'identité

3_Règlement (chèque, espèces,
ANCV)

*Autorisation parentale (-18)

Musculation

HORAIRES

Lundi | Vendredi | 17h15-18h30

ou 18h45-20h00

Mardi | Jeudi | 17h15-18h30

Mercredi | 19h00-20h00

Bureau

Alexandre, Arielle, David,
François, Frédéric, Gérard,
Salah, Frédéric Boher.

Cours de Fitness

Arielle et Anne-Laure

Cours de Self-défense

Frédéric Boher 06.65.438.663

Renseignements Fit/Muscu

David Goutay 06.83.219.921

Adresse

Complexe Sportif Vernadel
24 chemin des Charretiers
Lezoux, 63190

Fitness

ZUMBA (Salle de Basket)

Mardi 18h45-19h30

L I A (Salle de Basket)

Mardi 19h30-20h15

PILATES

*Lundi 17h30-18h15

(Salle Capetta)

*2èmes et derniers mercredis
du mois 18h00-18h45

(Maison du Peuple)

*Derniers samedis du mois
9h00-9h45 (Vernadel)

TABATA

Mardi / Jeudi 19h15-20h00

C A F

Mercredi 18h00-18h45

POWER LIFT

Samedi 9h00-9h45

GYM ENTRETIEN

Mardi 13h15-14h00

(Salle Capetta)

SELF-DEFENSE

Jeudi 20h00-21h45

Inter-sections 70 euros

MUSCULATION

FITNESS

Halle des sports R. Capetta Rue Jacques Salez
Maison du Peuple PL Jean Baptiste Moulin

WWW.USCLEZOUX.FR